

RUET, Laurent



Nom : **RUET**

Prénom : **Laurent**

E-mail : laurentruet@parisnanterre.fr

Bureau : F 248

Permanence(s) : *(sur rdv)*

Grade : Professeur

Structure(s) : [CEDCACE](#)

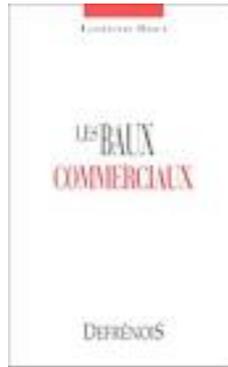
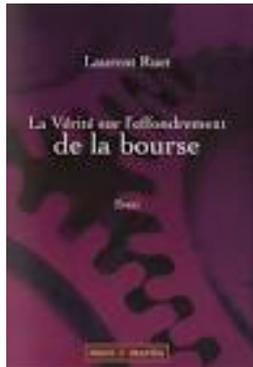
Domaine(s) de spécialité(s) dans l'enseignement et la recherche

- Droit du commerce international
- Droit des marchés financiers
- Droit bancaire
- Droit de l'entreprise
- Droit des baux commerciaux

Travaux et publications

Livres en nom propre

- *Les créances en droit international privé*, thèse Paris II, 1989, sur HAL : <https://hal.parisnanterre.fr/tel-04042785>.
- *Les baux commerciaux*, Defrénois, 1ère édition, 2005, 2ème édition, 2006, 3ème édition, 2015, 4ème édition, 2017, 5ème édition, 2020, 6ème édition, 2024
- *La vérité sur l'effondrement de la bourse*, Mare et martin 2007, sur HAL : "<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03960076>.



Livrets d'encyclopédie :

Création de la rubrique *Ordres de bourse*, pour le Dictionnaire Bourse et produits financiers, Editions Joly (janvier 2000) ; cette rubrique comporte **trois études** plus de 300 pages, tables non comprises ; **4ème édition refondue en 2010**, mise à jour permanente et annuelle en ligne des 3 études à partir de 2011 ; dernière mise à jour des trois

études : 2021

5ème édition refondue en 2018, avec une nouvelle structure :

1^{ère} étude : Service d'investissement, réception-transmission d'ordres pour compte de tiers

2^{ème} étude : Service d'investissement, exécution d'ordres pour compte de tiers

3^{ème} étude : Prestataires de services d'investissement, responsabilités

Depuis 2022, les trois études sont accessibles via le portail Hal :

LIENHYPERTEXTE <https://hal.parisnanterre.fr//hal-01797659> :

tome 1 Services d'investissement réception transmission des ordres

LIENHYPERTEXTE <https://hal.parisnanterre.fr//hal-01797655> :

tome 2 Services d'investissement exécution des ordres pour compte de tiers

LIENHYPERTEXTE <https://hal.parisnanterre.fr//hal-01797660> :

tome 3 Prestataires de services d'investissement, responsabilité civile

Liste des éditeurs et revues : 20

Banque

Banque et droit

Bulletin Joly Bourse

Clunet (Journal du droit international)

Communication Commerce électronique

Dalloz

Defrénois

Dictionnaire Joly Bourse

Droit des sociétés

Gazette du Palais

Ius Inter Gentes, Revista de derecho internacional

Larcier

Les Petites Affiches

Mare & Martin

Mélanges AEDBF

Revue de droit bancaire et financier

Revue trimestrielle de droit commercial

Semaine Juridique éditions Générale et Notariale
et Entreprises

Articles et chapitres d'ouvrages

collectifs : 38

Quelques remarques sur l'office du juge et la preuve en droit commercial, R.T.D.Com.1991.151.

La nature juridique de la convention dite de tiers payant, J.C.P.1993.I.3642.

Secret professionnel et confidentialité dans les professions juridiques et judiciaires, G.P. 10-12 août 1997, p. 2.

Les fonctions juridiques de la langue, Clunet, 1998, p. 697.

La réglementation de l'utilisation d'Internet dans la passation des ordres de bourse, publié in Communication, commerce électronique mars 2000, Droit des sociétés juin 2000, Revue de droit bancaire et financier mai-juin 2000.

La réforme du droit de la preuve opérée par la loi du 13 mars 2000 et les transactions financières, Bulletin Joly Bourse 2000, p. 219.

La couverture, condition (essentielle) de la formation des ordres de bourse à terme, Bulletin Joly Bourse 2000, n° déc. 2000, p. 521.

Commentaire du projet de loi dite murcef, Bulletin Joly Bourse juillet 2001, p. 339.

Du principe de rivalité, Dalloz 2002, p. 3086.

A propos du Règlement CRBF 98-05 relatif au financement des transactions sur instruments financiers, in Mélanges AEDBF IV, 2004.

Les modifications des règles juridiques gouvernant la spéculation à la baisse, Les Petites affiches 2005, n° 30 & 31.

Les quatre fonctions du prix, LPA 2005, n° 144.

De l'illégalité de la suppression de l'avoir fiscal, LPA 2006, n° 65, p. 4. Accessible sur HAL depuis 2023 : <https://hal.parisnanterre.fr/hal-04323473>

Manipulation de cours : comment un simple particulier peut fausser les cours de bourse de sociétés cotées comme Alstom en représentant jusqu'à 41 % des transactions journalières afin de provoquer des baisses artificielles, LPA 2006, n° 258

Le sort des garanties en cas d'annulation du prêt bancaire, LPA 2006, n° 249

Liquidation intempestive : consécration de la responsabilité du prestataire sur le fondement des stipulations contractuelles, LPA 2008, n° 9

Le développement durable ne se fera pas sans le droit civil, LPA 2007, n° 255

Accessible sur HAL depuis 2023 : <https://hal.parisnanterre.fr/hal-03960112>

De l'illégalité de la vente « à découvert », LPA 2009, n° 12

De quelques réformes récentes en droit des baux commerciaux, LPA 2009, n° 50

Quel impact pour la limitation apportée par l'AMF à la spéculation à la baisse, RDBF 2010, n° 2, Accessible sur HAL depuis 2023 : <https://hal.parisnanterre.fr/hal-04323483>

Estoppel et ordres de bourse, BJB 2012, p. 613, publié dans le n° anniversaire des 20 ans de la Revue Bulletin Joly Bourse, sur la sollicitation de cette revue

Arbitrage et baux commerciaux, d'utiles précisions, Defrénois 2012, n° 19

Quelle qualification juridique pour le débit en compte consécutif à des opérations à découvert, in Mélanges AEDBF VI, 2013, p. 621.

Une clarification bienvenue du régime de l'indemnité d'occupation, Defrénois 2013, p. 120

Conclusion du Colloque sur La réception de la finance islamique en France, Revues Banque, et Banque et droit mars avril 2013,

Où va la bourse française ? Jus Inter Gentes, Revista de derecho internacional 2014, p. 277, traduit aux frais de la revue pour assurer une diffusion maximale dans toute l'Amérique latine, repris en France sur Chronos Vivaldi (revue en ligne), **Accessible sur HAL** depuis 2023 : <https://hal.parisnanterre.fr/hal-01464370>

Domaine public et bail, quelques remarques sur des évolutions récentes, Defrénois 2013, p. 1083

De quelques pièges en matière de congé (récents et à venir), Defrénois 2014, p. 1138

La forme au cœur des baux commerciaux, Defrénois 2015, p. 1178

Retour sur le transfert des charges du bailleur sur le locataire après la loi du 18 juin 2014, Defrénois 2016, p. 33

Le temps des chausse-trappes, Defrénois 2016, p. 1189

Le stock run, in Mélanges AEDBF VII, 2018

Du neuf en matière de bail commercial, Defrénois 2017, n° 27 p. 28

Force majeure, pandémie et paiement du loyer : jurisprudence ancienne, loi nouvelle, Defrénois 2020, n° 24

De la modélisation du crédit immobilier et de sa cohérence interne, in Mélanges AEDBF VIII, 2022
Indemnité d'éviction : la valeur du droit au bail ne peut jamais être nulle, Defrénois 2022, n° 8
Crise sanitaire et exigibilité des loyers commerciaux, Defrénois 2022, n° 42
Le temps et la dette, in Dettes de l'Etat, dettes des entreprises, quel avenir ? éditions Larcier, 2023

Conférences :

CONFÉRENCE : le 16 février 1990, *La localisation des créances*, dans le cadre du Centre de recherches de droit international de l'Université PARIS II Panthéon-Assas.

CONFÉRENCE : le 26 mars 2003, *A propos de René Girard ; l'apport de sa pensée au système juridique*, dans le cadre de l'Ecole doctorale et des DEA de droit privé et de droit commercial de l'Université PARIS I Panthéon-Sorbonne.

CONFÉRENCE : le 6 février 2004, *Sur les modifications des règles juridiques gouvernant la spéculation à la baisse*, dans le cadre du Tribunal de commerce de Paris.

CONFÉRENCE : le 5 mai 2004, *Les relations entre warrants et options et l'influence des mathématiques financières*, dans le cadre du Cercle Données de la banque Natexis Bleichroeder, Hôtel Westminster,

rue de la Paix.

CONFÉRENCE : en mars 2008, interviewé par France info sur la crise économique.

CONFÉRENCE : le 14 mai 2012, conclusion du colloque sur La réception de la finance islamique en France, organisé dans le cadre du M2 Contentieux des affaires à Paris X avec, comme partenaire, le prestigieux Cabinet américain Mc Dermott, Will & Emery. Ce colloque, réunissant de nombreux spécialistes venant d'horizons différents (banque, bourse, droit, économie) a été publié dans les revues Banque et aussi Banque et droit en mars et avril 2013.

CONFÉRENCE : le 19 mai 2017, colloque sur L'apport de la loi du 18 nov. 2016 sur la justice du XXI siècle et les MARD, organisé dans le cadre du M2 Contentieux des affaires à Paris X

CONFÉRENCE : le 23 mars 2018, colloque sur Blockchains et Cryptomonnaies : Hors-la-Loi ?, organisé dans le cadre du M2 Contentieux des affaires à Paris X ; v. aussi présentation Th. Bonneau, Les ICO, propos introductifs, BJB 2018, p. 176

publicité sur les réseaux sociaux :

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-blockchains-et-cryptomonnaies-hors-la-loi-43694225605?aff=eac2>

LIENHYPERTEXTE <https://www.facebook.com/events/576770392699205/> <https://www.facebook.com/events/576770392699205/>

Thèmes abordés :

- *Quels sont les différents types de Blockchains et quelles sont leurs applications ?*
- *Quelle est la responsabilité des acteurs de ces infrastructures ?*
- *La preuve recueillie sur une Blockchain est elle reconnue par le juge ?*
- *Comment doivent être traitées les données personnelles qui y circulent ?*
- *Quelles lois nationales s'y appliquent ?*
- *Quelles sont les règles fiscales qui s'appliquent aux opérations menées en cryptomonnaies ?*
- *Comment est-ce que la Blockchain permet d'intégrer la "Compliance by design" ?*

CONFÉRENCE : le 14 mai 2019, colloque: Le règlement général de protection des données : 1 an après, le bilan ?, organisé dans le cadre du M2 Contentieux des affaires à Paris X



Colloque du Mardi 14 mai
De 10h à 17h
 Liste des intervenants :

<u>Cabinet ReedSmith :</u>	<u>Cabinet JBF :</u>
- Me D. Kadar	- Me J. Bensadoun
- Me S. Abdesselam	- Me D. Fridman
- Me L. Gaillard	
<u>Cabinet Porlon :</u>	<u>Cabinet Deisof :</u>
- Me S. Porlon	- Me C. Gleysteen
<u>SNCF :</u>	<u>Société Générale :</u>
- Mr G. Vastel – juriste	- Mme C. Magdelon – juriste Mme V. Roueche – juriste

Université Paris Nanterre
 UFR DSP – Bât. Rouch



Commentaires de jurisprudence : 195

Chroniques :

Bulletin Joly bourse : Ordres de bourse 1995 - 2018
 Répertoire Defrénois : Baux commerciaux 2004 ...

En droit de la famille :

note sous T.G.I. Châteauroux 26 septembre 1995,
 JCP.1996.II. 22605.
 note sous Bourges 24 février 1998,

JCP.1998.II.10072.

En droit international :

note sous T.G.I. Paris 21 mai 1993 *Bourbon-Parme*,
J.C.P.1994. éd.G.II.22265, J.C.P. 1994.éd.N.288.

note sous Paris 28 novembre 1995 *Bourbon-Parme* ,
JCP.1996.II.22745.

note sous Com. 9 nov. 2011, Rép. Defrénois 2012, n°
1

En droit financier et droit des contrats spéciaux :

note sous Com. 4 juillet 1995, Bulletin Joly Bourse
1995.497.

note sous Civ.1 19 mars 1996, Bulletin Joly Bourse
1996.507.

note sous Com. 26 mars 1996, Bulletin Joly Bourse
1996.514.

note sous Com. 6 mai 1996, Bulletin Joly Bourse
1996.523.

note sous Paris 14 décembre 1998, Bulletin Joly
Bourse 1999.153.

note sous Paris 16 mars 1999, Bulletin Joly Bourse
1999.362.

note sous Paris 7 mai 1999, Bulletin Joly Bourse
1999.598.

note sous Civ.1 4 mai 1999, Bulletin Joly Bourse
2000, p. 43.

note sous Versailles 21 septembre 1999, Bulletin Joly
Bourse 2000, p. 51.

note sous TGI Paris 31 mars 2000, Bulletin Joly
Bourse 2000, p. 340.

note sous Toulouse 6 avril 2000 *Portelli*, Bull. Joly
Bourse 2000, p. 348.

note sous Paris 27 février 2001, Bull. Joly Bourse 2001, p. 371.

note sous Com. 6 juin 2001, Bull. Joly Bourse 2001, p. 591.

note sous TGI Paris 7 nov. 2001, Bulletin Joly Bourse 2002 p. 16.

note sous Paris 10 déc. 2001, Bulletin Joly Bourse 2002, p. 103.

note sous Paris 19 février 2002 *Devico*, Bull. Joly Bourse 2002, p. 211.

note sous Paris 11 janvier 2002, Bull. Joly Bourse 2002, p. 206.

note sous Paris 18 février 2002, Bull. Joly Bourse 2002, p. 451.

note sous Paris 13 septembre 2002, Bulletin Joly Bourse 2003, p. 31.

note sous Com. 3 décembre 2002, Bulletin Joly Bourse 2003, p. 247

note sous Com. 14 janvier 2003, Bulletin Joly Bourse 2003, p. 254

note sous Com. 8 juillet 2003 Vantrou, Bulletin Joly Bourse 2003, p. 591.

note sous Com. 8 juillet 2003 Sepeau, Bulletin Joly Bourse 2003, p. 595.

note sous Paris 20 janvier 2004 Saujon, Bulletin Joly Bourse 2004, p. 201.

note sous Trib. Com Paris. 29 avril 2003, Bulletin Joly Bourse 2004, p. 193.

note sous Com. 18 février 2004 Pinatton, LPA 2004, n° 153, p. 16.

note sous Paris 14 mai 2004 Rossi, Bulletin Joly Bourse 2004, p. 639.

note sous Paris 14 mai 2004 Gratade, Bulletin Joly Bourse 2004, p. 795.

note sous AMF 22 avr. 2004, Bulletin Joly Bourse 2005, p. 49

note sous Limoges 9 février 2005 Sepeau, Bulletin Joly Bourse 2005, p. 270

note sous Com. 14 juin 2005, Bulletin Joly bourse 2005, p. 439

note sous Paris 9 sept. 2005, Bulletin Joly bourse 2006, p. 173

note sous Versailles 15 déc. 2005, Bull. Joly Bourse 2006, p. 53

note sous Paris 23 mars 2006, Bulletin Joly bourse 2006, p. 332

note sous Paris 11 mai 2006, Bulletin Joly bourse 2006, p. 483

note sous Civ.1 7 nov. 2006, Bulletin Joly bourse 2007, p. 15

note sous Versailles 21 septembre et Paris 20 octobre 2006, Bulletin Joly bourse 2007, p. 244

note sous AMF 6 déc. 2007, Bulletin Joly bourse 2008, p.

note sous Com. 26 févr. 2008, LPA 2008, n° 113

note sous Com. 4 nov. 2008, LPA 2009, n° 25

note sous Paris 24 sept. 2008, Bull. Joly bourse 2009, p. 90

note sous CEDH 11 juin 2009, Bull. Joly bourse 2009, p. 388

note sous Paris 11 févr. 2010, Bull. Joly bourse 2010, p. 255

note sous Com. 9 nov. 2010, Bull. Joly bourse 2011, p. 102

note sous Com. 14 déc. 2010, Bull. Joly bourse 2011,
p. 275
note sous Paris 8 sept. 2011, Bull. Joly bourse 2011,
p. 650
note sous Com. 22 mai 2012, Bull. Joly bourse 2012,
p. 344
note sous Com. 26 juin 2012, Bull. Joly bourse 2012,
p. 421
note sous AMF 8 févr. 2013, Bulletin Joly bourse 2013,
p. 228
note sous Com. 26 mars 2013, Bull. Joly bourse 2013,
p. 285
note sous Com. 9 juillet 2013, Bull. Joly bourse 2013,
p. 531
note sous Crim. 22 janv. 2014, LPA 2014, n° 62
note sous Com. 4 nov. 2014, Bull. Joly bourse 2015,
p. 85
note sous Com. 18 oct. 2017, Bull. Joly bourse 2018,
p. 29

En droit des baux commerciaux :

note sous Civ.3 19 nov. 2003, Rép. Defrénois 2004,
n° 7
note sous Civ.3 3 déc. 2003, Rép. Defrénois 2004, n°
7, 19
note sous Civ.3 13 janv. 2004, Rép. Defrénois 2004,
n° 7
note sous Civ.3 14 janv. 2004, Rép. Defrénois 2004,
n° 7
note sous AP 23 janv. 2004, Rép. Defrénois 2004,

n° 7
note sous Civ.3 28 janv. 2004, Rép. Defrénois 2004,
n° 19
note sous Civ.3 25 févr. 2004, Rép. Defrénois 2004,
n° 19
note sous Civ.3 10 mars 2004, Rép. Defrénois 2004,
n° 19
note sous Civ.3 10 mars 2004 Rousseau, Rép.
Defrénois 2005, n° 3
note sous Civ.3 24 mars 2004, Rép. Defrénois 2005,
n° 3
note sous Civ.3 7 avril 2004 (2 arrêts), Rép. Defrénois
2005, n° 3
note sous Civ.3 7 avril 2004 Paoli, Rép. Defrénois
2005, n° 3
note sous Civ.3 5 mai 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
3
note sous Civ.1 5 mai 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
3
note sous Civ.3 19 mai 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
3
note sous Civ.3 3 juin 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
3
note sous Civ.3 16 juin 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
3
note sous Civ.3 7 juillet 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
13/14
note sous Civ.3 7 juillet 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
13/14
note sous Civ.3 30 juin 2004, Rép. Defrénois 2005, n°
13/14
note sous Civ.3 29 septembre 2004 UGC, Rép.

Defrénois 2005, n° 13/14
note sous Civ.3 29 septembre 2004 Sabato, Rép.
Defrénois 2005
note sous Civ.3 13 octobre 2004, Rép. Defrénois
2005, n° 13/14
note sous Civ.3 27 octobre 2004, Rép. Defrénois
2005, n° 22
note sous Civ.3 9 novembre 2004, Rép. Defrénois
2005, n° 13/14
note sous Civ.3 24 novembre 2004 société ABCCD,
Rép. Defrénois 2005, n° 22
note sous Civ.3 24 novembre 2004 Rer Reggio, Rép.
Defrénois 2005, n° 22
note sous Civ.3 19 janv. 2005, Rép. Defrénois 2005,
n° 22
note sous Civ.3 9 févr. 2005 LP Gestion, Rép.
Defrénois 2005, n° 22
note sous Civ.3 9 févr. 2005 Lory, Rép. Defrénois
2005, n° 22
note sous Civ.3 20 avr. 2005, Rép. Defrénois 2006, n°
5
note sous Civ.3 18 mai 2005, Rép. Defrénois 2006, n°
5
note sous Civ.3 18 mai 2005, Rép. Defrénois 2006, n°
5
note sous Civ.3 1^{er} juin 2005, Rép. Defrénois 2006,
n° 5
note sous Civ.3 29 novembre 2005, Rép. Defrénois
2006, n° 5
note sous Civ.3 30 novembre 2005, Rép. Defrénois
2006, n° 5
note sous Civ.3 14 décembre 2005, Rép. Defrénois

2006, n° 5

note sous Civ.3 22 février 2006, Rép. Defrénois 2006, n° 18

note sous Civ.3 22 mars 2006, Rép. Defrénois 2006, n° 18

note sous Civ.3 4 mai 2006 Indivision Férard, Rép. Defrénois 2006, n° 18

note sous Civ.3 4 mai 2006 Société Espace Clean, Rép. Defrénois 2006, n° 18

note sous Civ.3 17 mai 2006, Rép. Defrénois 2006, n° 18

note sous Civ.3 14 juin 2006, Rép. Defrénois 2006, n° 18

note sous Civ.3 17 octobre 2006, Rép. Defrénois 2007, n° 1

note sous Civ.3 31 octobre 2006, Rép. Defrénois 2006, n° 24

note sous Civ.3 29 novembre 2006, Rép. Defrénois 2007, n° 6

note sous AP 21 décembre 2006, Rép. Defrénois 2007, n° 5

note sous Com. 13 février 2007, Rép. Defrénois 2007, n° 10

note sous Civ.3 21 février 2007, Rép. Defrénois 2007, n° 11

note sous Civ.3 3 mai 2007, Rép. Defrénois 2007, n° 19

note sous Civ.3 3 mai 2007, Rép. Defrénois 2007, n° 19

note sous Civ.3 3 mai 2007, Rép. Defrénois 2007, n° 19

note sous Civ.3 31 mai 2007, Rép. Defrénois 2007, n°

note sous Civ.3 13 juin 2007, Rép. Defrénois 2007, n° 21

note sous Civ.3 11 juillet 2007 n° 706, Rép. Defrénois 2008, n° 7

note sous Civ.3 11 juillet 2007 n° 710, Rép. Defrénois 2008, n° 7

note sous Civ.3 11 juillet 2007 n° 711, Rép. Defrénois 2008, n° 7

note sous Civ.3 3 octobre 2007 n° 870, Rép. Defrénois 2008, n° 3

note sous Civ.3 3 octobre 2007 n° 880, Rép. Defrénois 2008, n° 2

note sous CM 9 novembre 2007 n° 258, Rép. Defrénois 2009, n° 7

note sous Civ.3 14 novembre 2007 n° 1075, Rép. Defrénois 2009, n° 7

note sous Civ.3 28 novembre 2007 n° 1131, Rép. Defrénois 2009, n° 7

note sous Civ.3 23 janvier 2008 n° 59, Rép. Defrénois 2008, n° 15

note sous Civ.3 6 février 2008 n° 117, Rép. Defrénois 2008, n° 15

note sous Civ.3 5 mars 2008 n° 202, Rép. Defrénois 2008, n° 15

note sous Civ.3 15 mai 2008 n° 536, Rép. Defrénois 2009, n° 7

note sous Civ.3 7 janvier 2009 n° 2, Rép. Defrénois 2009, n° 10

note sous Civ.3 21 janvier 2009, Rép. Defrénois 2009, n° 12

note sous Civ.3 29 avril 2009, Rép. Defrénois 2009, n° 22

note sous Civ.3 9 déc. 2009, Rép. Defrénois 2010, n° 5

note sous Civ.3 3 févr. 2010, Rép. Defrénois 2010, n° 7

note sous Civ.3 10 mars 2010, Rép. Defrénois 2010, n° 10

note sous Civ.3 17 févr. 2010, Rép. Defrénois 2010, n° 9

note sous Civ.3 10 nov. 2010, Rép. Defrénois 2011, n° 5

note sous Civ.3 6 avr. 2011, Rép. Defrénois 2012, n° 17

note sous Civ.3 14 sept. 2011, Rép. Defrénois 2011, n° 19

note sous Com. 27 sept. 2011, Rép. Defrénois 2012, n° 17

note sous Civ.3 9 nov. 2011, Rép. Defrénois 2012, n° 1

note sous Civ.3 29 févr. 2012, Rép. Defrénois 2012, n° 19

note sous Civ.3 31 mai 2012, Rép. Defrénois 2012, n° 17

note sous Civ.3 3 mai 2012, LPA 2013 n° 47

note sous CEDH 12 juin 2012 LPA 2013 n° 47

note sous Civ.3 23 janv. 2013, Gazette du Palais 2013, n° 83 à 85

note sous Civ.3 22 janv. 2014, Rép. Defrénois 2014, n° 6

note sous Civ.3 19 févr. 2014, Rép. Defrénois 2014, n° 9

note sous Civ.3 15 avr. 2015, Rép. Defrénois 2015, n° 13

note sous Civ.3 20 mai 2015, Rép. Defrénois 2015, n° 18

note sous Civ.3 1^{er} juill. 2015, Rép. Defrénois 2015, n° 22

note sous Civ.3 8 juill. 2015, Rép. Defrénois 2015, n° 22

note sous Civ.3 28 oct. 2015, Rép. Defrénois 2016, n° 2

note sous Civ.3 14 janv. 2016, Rép. Defrénois 2016, n° 5

note sous Civ.3 3 nov. 2016, Rép. Defrénois 2017, n° 2

note sous Civ.3 9 févr. 2017, Rép. Defrénois 2017, n° 8

note sous Civ.3 7 sept. 2017, Rép. Defrénois 2017, n° 24

note sous Civ.3 7 sept. 2017, Rép. Defrénois 2017, n° 30

note sous Civ.3 14 sept. 2017, Rép. Defrénois 2018, n° 1

note sous Civ.3 9 nov. 2017, Rép. Defrénois 2018, n° 8

note sous Civ.3 30 nov. 2017, Rép. Defrénois 2018, n° 39

note sous Civ.3 30 nov. 2017, Rép. Defrénois 2018, n° 39

note sous Civ.3 21 déc. 2017, Rép. Defrénois 2018, n° 20

note sous Civ.3 18 janv. 2018, Rép. Defrénois 2018, n° 39

note sous Civ.3 15 févr. 2018, Rép. Defrénois 2018, n° 39

note sous Civ.3 15 févr. 2018, Rép. Defrénois 2018, n° 20

note sous Civ.3 9 mars 2018, Rép. Defrénois 2018, n° 20

note sous Civ.3 13 sept. 2018, Rép. Defrénois 2018, n° 44

note sous Civ.3 13 sept. 2018, Rép. Defrénois 2018, n° 49

note sous Civ.3 25 oct. 2018, Rép. Defrénois 2019, n° 6

note sous Civ.3 25 oct. 2018, Rép. Defrénois 2019, n° 22

note sous Civ.3 25 oct. 2018, Rép. Defrénois 2019, n° 22

note sous Civ.3 29 nov. 2018, Rép. Defrénois 2019, n° 22

note sous Civ.3 14 mars 2019, Rép. Defrénois 2019, n° 43

note sous Civ.3 11 avr. 2019, Rép. Defrénois 2019, n° 43

note sous Civ.3 11 avr. 2019, Rép. Defrénois 2019, n° 43

note sous Civ.3 19 oct. 2019, Rép. Defrénois 2020, n° 24

note sous Civ.3 19 déc. 2019, Rép. Defrénois 2020, n° 13

note sous Civ.3 23 janv. 2020, Rép. Defrénois 2020, n° 24

note sous Civ.3 28 mai 2020, Rép. Defrénois 2020, n° 47

note sous Civ.3 28 mai 2020, Rép. Defrénois 2020, n° 47

note sous Civ.3 17 sept. 2020, Rép. Defrénois 2020, n° 47

note sous Civ.3 22 oct. 2020, Rép. Defrénois 2021, n° 16

note sous Civ.3 22 oct. 2020, Rép. Defrénois 2021, n° 16

note sous Civ.3 11 mars 2021, Rép. Defrénois 2021, n° 43

note sous Civ.3 17 juin 2021, Rép. Defrénois 2021, n° 43

note sous Civ.3 17 juin 2021, Rép. Defrénois 2021, n° 43

note sous Civ.3 9 sept. 2021, Rép. Defrénois 2022, n° 15

note sous Civ.3 13 oct. 2021, Rép. Defrénois 2021, n° 50

note sous Civ.3 12 janvier 2022, Rép. Defrénois 2022, n°15

note sous Civ.3 13 avril 2022, Rép. Defrénois 2022, n° 38

note sous Civ.3 11 mai 2022, Rép. Defrénois 2022, n° 38

note sous Com. 18 mai 2022, Rép. Defrénois 2022, n° 38

note sous Civ.3 7 déc. 2022, Rép. Defrénois 2023, n° 10

note sous Civ.3 25 janv. 2023, Rép. Defrénois 2023, n° 10

note sous Civ.3 25 janv. 2023, Rép. Defrénois 2023, n° 10

note sous Civ.3 16 mars 2023, Rép. Defrénois 2023, n° 38/39

note sous Civ.3 15 février 2023, Rép. Defrénois 2023, n° 38/39

note sous Com. 19 avril 2023, Rép. Defrénois 2023, n° 38/39

note sous Civ.3 15 juin 2023, Rép. Defrénois 2023, n° 38/39

note sous Civ.3 7 sept. 2023, Rép. Defrénois 2024, n° 14

note sous Civ.3 26 octobre. 2023, Rép. Defrénois 2024, n° 13

note sous Civ.3 16 novembre. 2023, Rép. Defrénois 2024, n° 13

note sous Civ.3 30 novembre. 2023, JCP E 2024, n° 1037

note sous Civ.3 11 janvier 2024, Rép. Defrénois 2024, n°

En droit de la consommation :

note sous Civ.1 4 mai 1999, Bulletin Joly Bourse 2000, p. 43.

En matière linguistique :

note sous C. E. 20 déc. 2000, Bulletin Joly Bourse 2001, p. 145.

Responsabilités

Responsabilités administratives et scientifiques

Membre de l'UFR de 2^{ème} cycle de droit et de science

politique

Responsable du Master 2 professionnel Contentieux des affaires de Paris X depuis sa création en 2000

Responsable du Master 1 professionnel Contentieux des affaires de Paris X depuis sa mise en place dans le cadre de la LMD4 en 2020

Enseignant-référent des étudiants en stages dans le Master 2 DACA

Ancien Membre de la Commission de spécialistes ;

Rédaction de rapports sur les thèses des candidats lors des recrutements de Maîtres de conférences ;

Rédaction de rapports sur l'attribution des contrats doctoraux ;

Participation aux jurys de délibération et aux soutenances de thèse :

Ancienne participation aux jurys du CRFPA ;

Direction de thèses

Soirées de remise de diplômes du Master 2

Organisation de colloques dans le cadre du M2 Contentieux des affaires

Soutenance de la thèse de Mlle Leuwat Njaboum intitulée « La réglementation bancaire des pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) : essai de contribution pour un système bancaire optimal » le 20 décembre 2018 ;

membres du jury : M. Bonneau (rapporteur), Mme Kalieu Elongo (rapporteur), M. Ruet (directeur), Mme Thullier (présidente) ;

Membre de sociétés savantes, laboratoires, groupes d'experts

Ancien membre de l'Association H. Capitant des amis de la culture juridique française

Commissions ministérielles

Rédacteur adjoint du rapport Varaut sur le code des professions juridiques et judiciaires

Responsabilités extérieures :

Ancien expert auprès de plusieurs cabinets d'avocats
Fonctions de médiateur et d'amicus curiae dans deux dossiers de droit bancaire international